

CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA STATION REPETITRICE

Toute station répétitrice autorisée doit obligatoirement transmettre son indicatif, sa fréquence, sa position géographique

STATION	Adresse de l'installation		Adresse 1		LONGITUDE		LATITUDE	
	CP et LOCALITE		Adresse 2					
	Position géographique (WGS 84)		Grades	gr	Grades	gr		
			Degrès	°	Degrès	°		

Fréquences	Hauteur de l'antenne (m)	Type d'antenne (*)	Azimuth (°)	Angle d'ouverture (°)	Angle de site (°)	Polarisation (Verticale ou Horizontale...)	P.A.R. en Watts	Classe d'émission	Largeur de bande (MHz)
1°	MHz								
2°	MHz								
3°	MHz								
4°	MHz								
5°	MHz								
6°	MHz								
7°	MHz								
8°	MHz								
1°	MHz								
2°	MHz								
3°	MHz								
4°	MHz								
5°	MHz								
6°	MHz								
7°	MHz								
8°	MHz								

E M I S S I O N

R E C E P T I O N

(*) Au delà de l'azimut et de l'angle d'ouverture à préciser pour les antennes non omnidirectionnelles, il s'agira d'indiquer l'angle de site pour les paraboles